

# Règles de mise à disposition du matériel du club

*adoptées par les membres du comité directeur le 30 juin 2025*

La mise à disposition de matériel doit permettre de découvrir une activité sans avoir à investir d'emblée dans du matériel spécifique. Elle n'est pas prévue pour une pratique régulière, les pratiquants étant invités à s'équiper en matériel personnel.

La responsabilité du club est engagée lors de ce prêt de matériel.

## Bénéficiaires de cette mise à disposition

Peuvent bénéficier de cette mise à disposition de matériel :

- les licenciés,
- les participants en carte Découverte,
- les non licenciés.

## Conditions d'emprunt

Le matériel est mis à disposition :

- lors de sorties et activités officielles du club, c'est-à-dire celles qui font l'objet d'une fiche de sortie ou qui correspondent à une prestation,
- sous conditions lors de sorties non officielles, c'est-à-dire celles qui ne sont pas inscrites au calendrier du club.

Dans tous les cas, la récupération et la restitution du matériel se font sous la responsabilité d'un encadrant.

Lors de sorties non officielles, l'encadrant peut refuser le prêt de matériel à un pratiquant s'il juge qu'il n'a pas les compétences pour l'utiliser en toute sécurité.

## Mise à disposition d'un pack Activité

Le pack Activité est mis à la disposition des pratiquants. Il est élaboré par l'encadrant avec tout le matériel qu'il juge utile pour chaque participant d'une sortie.

Lors de sorties et activités officielles, tout le matériel du club est mis à la disposition de l'encadrant pour les pratiquants de sa sortie.

Lors de sorties non officielles, une liste restreinte de matériel est mise à la disposition des pratiquants (cf. tableau).

## Tarif pack Activité

Une contrepartie financière est demandée (ou non) pour tout matériel emprunté.

Quelle que soit la sortie :

- pour les encadrants responsables et co-responsables d'une sortie : **gratuit**.

Lors de sorties et activités officielles, la contrepartie est la suivante :

- la 1<sup>ère</sup> année d'adhésion et pour les sorties Formations : **gratuit**,
- à partir de la 2<sup>ème</sup> année d'adhésion et pour les cartes Découverte : **5 €** par week-end (1, 2 ou 3 jours) ; **10 €** au-delà et jusqu'à une semaine.

Lors de sorties non officielles, les conditions sont les suivantes :

- tout matériel emprunté par un pratiquant (licencié ou non) fait l'objet d'une **caution** (cf. tableau),
- par pratiquant (licencié ou non) : **10 €** par week-end (1, 2 ou 3 jours) ; **20 €** au-delà et jusqu'à une semaine.

## Matériel mis à disposition lors de sorties non officielles et caution

MATÉRIEL	CLASSE d'EPI	PRÊT AUTORISÉ	CAUTION
Balises GPS		Non (sauf encadrant)	--
Bidon		Oui	50 €
Casques	2	Oui	50 €
Coinceurs/Friends	3	Non (sauf encadrant)	--
Combinaisons + chaussons néoprène	2	Oui	200 €
Connecteurs	3	Non (sauf encadrant)	--
Cordes (dynamiques, statiques, de rando...)	3	Non (sauf encadrant)	--
Crampons	2	Oui	200 €
Crash Pad	2	Oui	200 €
Dégaines	3	Non (sauf encadrant)	
Dispositif d'assurage (frein)	3	Oui	50 €
DVA		Oui	200 €
GPS Garmin		Non (sauf encadrant)	--
Harnais	3	Oui	50 €
Pelle et Sonde		Oui	50 €
Perche		Oui	50 €
Piolets	3	Oui	200 €
Pitons	3	Non (sauf encadrant)	--
Poignées	3	Non (sauf encadrant)	--
Raquettes	2	Oui	200 €
Sac canyoning		Oui	200 €
Sangles, Cordelettes	3	Non (sauf encadrant)	--
Talkies walkies		Non (sauf encadrant)	--

## Emprunt et restitution du matériel

Toute sortie de matériel doit faire l'objet d'une inscription sur un cahier qui précise :

- la date d'emprunt,
- le nom de l'encadrant responsable qui emprunte (ou une autre personne au nom de cet encadrant),
- la liste du matériel emprunté et les raisons de l'emprunt,
- la date de restitution,
- des commentaires éventuels sur l'état de restitution.

L'encadrant emprunte dans un délai de 72 h avant la sortie et restitue dans un délai de 72 h après la sortie.

Toutefois, une souplesse dans ces délais est tolérée, notamment pour le matériel qui nécessite un nettoyage ou un séchage (cordes, combinaisons) mais la restitution ne doit pas tarder pour ne pas gêner l'emprunt pour les sorties suivantes inscrites au calendrier.

## Date de mise en application

Rentrée saison sportive 2025-2026. ■